Réservé au Moniteur belge

16168535

Déposé / Reçu le

2 8 NOV. 2016

au greffe du tribunal de commerce francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 666 731 280

Dénomination

(en entier) : **CNARED**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Avenue Joseph Baeck 72/14, 1080 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Statuts-Acte constitutif**

Les soussignés,

1. Bakina Eddy Patrick, né à Bujumbura le 03 mai 1972, résidant Avenue Franklin 149, 1000 Bruxelles
2. Kirombo Gaspard, né à Nyamusenga le 06/01/1955, résidant Avenue d'Huart 108, 5590 Ciney
3. Ndahabonimana Jean-Berchmans, né à Giheta le 24/02/1961, résidant Rue du Quatre Août 3/1, 1300 Wavre
4. Nzomukunda Alice, née à Bujuumbura le 12 avril 1966, résidant Avenue Paul Delavaux 3/304, 1340 Ottignies

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif conformément à la loi du 27 juin 1921 telle que modifiée par la loi du 02 mai 2002, dont ils ont arrêté les statuts comme suit :

TITRE I : DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Article 1 :

Il est crée une association sans but lucratif dénommée : CNARED ASBL

Article 2 :

Son siège social est établi à Bruxelles, Avenue Joseph Baeck, 72/14, 1080 Bruxelles dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Il peut être transféré à n'importe quelle agglomération du Royaume de Belgique sur décision de l'Assemblée Générale.

Article 3 :

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II : BUT SOCIAL ET MOYENS D'ACTION

Article 4 :

L'association s'adresse à toute personne soucieuse d'un Burundi digne et prospère, disposée à contribuer par des solutions innovatrices conduisant à la restauration d'un Etat de droit en paroles et en actes, à la bonne gouvernance économique et démocratique, au maintien de la paix et de l'unité nationale. L'association regroupe toute personne ou personnalité morale ayant expressément souscrits aux présents statuts.

L'association a pour but de :

-Nourrir des réflexions et inspirer des nouvelles idées en faveur de la paix, de la stabilité du pays et du progrès social ;

-Imaginer, innover et créer des nouvelles stratégies pour un Burundi digne et prospère et ainsi briser le cycle de violence ;

-Promouvoir la bonne gouvernance démocratique et économique ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2016 - Annexes du Moniteur belge